

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

Séance n°7 du 11 décembre 2024

Délibération n°DEL2024121101

Objet : décision modificative n°2 du budget primitif 2024

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 25
Nombre d'excusés : 8
Nombre d'absents : 7

Le 11 décembre 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud à Mansle-Les-Fontaines, le 11 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : Mme BAUDRILLART Agnès – M. BEAU Jacques – Mme BERNARD Anne-Marie - M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – Mme FOURÉ Brigitte – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie – Mme SEMON Laura - M. ZULIAN Jean-Louis.

Etaient excusés : Mme BERNARD Marie-Dominique - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. RAINETEAU Jean – M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

Etaient absents : M. PANTIER Jean-Marie - Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BARRET Pascal - M. BASTIER Thierry - M. BCEUF Pascal – M. CORNUAUD Eric - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole - M. PARNEIX Jean-Claude - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient excusés : Mme BASTIER Nina – Mme BELGHALI Lucile - M. THOMAS Hubert.

Etaient absents : Mme GUILLONNEAU Séverine - M. MICHAUD Arnaud – M. POUX Pierre – M. SEGUINAR Claudy – VIEYRES-TEILLET Huguette.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2024031202 du 12 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,
- Vu la décision modificative n°1 en date du 10 juillet 2024,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir des crédits budgétaires afin de permettre les dépenses et les recettes pour les amortissements aux sections fonctionnement et investissement.

Le Président propose les modifications suivantes :

AR Prefecture

016-200050094-20241211-DEL2024121101-BF
Reçu le 17/12/2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE-COMpte	MONTANT	CHAPITRE-COMpte	MONTANT
011-6251-Voyages, déplacement et mission	-500,00	13-1316-Autres subventions d'établissements publics locaux	-500,00
042-6811-dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 500,00	040-281838-Autre matériel informatique	+500,00

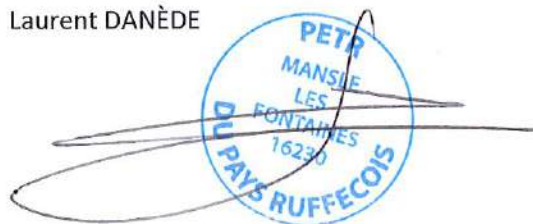
La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes aux sections fonctionnement et investissement.

Le comité syndical après délibération :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 telle que définie dans le tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président du PETR à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision modificative.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification